

ATTENDU QUE les juges Michel Mercier et Richard Landry ont pris leur retraite respectivement les 15 avril 2017 et 28 avril 2017;

ATTENDU QUE la juge en chef a demandé que le juge Michel Mercier soit autorisé à exercer des fonctions judiciaires conformément à l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires;

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser les personnes ci-dessus mentionnées à exercer des fonctions judiciaires à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 mai 2017;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), messieurs Michel Mercier et Richard Landry, juges retraités de la Cour du Québec, soient autorisés, à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 mai 2017, à exercer les fonctions judiciaires que lui assignera la juge en chef de la Cour du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66561

Gouvernement du Québec

Décret 444-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Joey Dubois comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Joey Dubois, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2017;

QUE le lieu de résidence de monsieur Joey Dubois soit fixé dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66562

Gouvernement du Québec

Décret 445-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT la nomination de madame Catherine Pilon comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Catherine Pilon, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2017;

QUE le lieu de résidence de madame Catherine Pilon soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66563

Gouvernement du Québec

Décret 446-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Dufour comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Éric Dufour, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2017;

QUE le lieu de résidence de monsieur Éric Dufour soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66564